

Communiqué de presse

Ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Nanterre (France), le 13 mars 2019

FAURECIA EMET AVEC SUCCÈS 500 MILLIONS D'EUROS D'OBLIGATIONS SENIOR 3,125%, DE MATURITÉ 2026 ET COMPLÈTE AINSI LE FINANCEMENT DE CLARION

Faurecia annonce avoir émis avec succès un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2026 à 3,125%.

L'émission de ces obligations 2026 a pour objectif de refinancer le crédit-relais («Bridge loan») de 500 millions d'euros mis en place afin de financer l'acquisition de Clarion par Faurecia, ainsi que les coûts liés à cette acquisition.

L'acquisition stratégique de Clarion, complémentaire aux activités actuelles de Faurecia en termes d'offre technologique, de présence géographique et de portefeuille clients, permettra au Groupe de devenir un acteur majeur en matière d'électronique de cockpit et d'intégration de systèmes.

Le 1er mars, Faurecia a annoncé que 95,28% des actions de Clarion avaient été apportés à l'offre. Le règlement-livraison a eu lieu le 7 mars et la procédure de retrait obligatoire pour acquérir toutes les actions restantes de Clarion sera finalisée avant fin Mars.

Avec les 700 millions d'euros de *Schuldscheidarlehen* émis en décembre 2018 avec une marge moyenne inférieure à 1,80%, ces obligations contribuent au financement intégral de l'acquisition de Clarion, à un taux d'intérêt moyen d'environ 2,5%, coûts de couverture compris.

La dette à long-terme de Faurecia a un coût moyen de financement inférieur à 3% et une maturité moyenne supérieure à 5 ½ ans, sans remboursement significatif avant 2022.

Les obligations ont fait l'objet d'une demande d'admission à l'Irish Stock Exchange (Global Exchange Market).

La date d'émission et de règlement-livraison des obligations est prévue pour le 27 mars 2019.

A propos de Faurecia

Fondé en 1997, Faurecia est devenu en 20 ans un acteur majeur de l'industrie automobile. Avec 300 sites dont 35 centres de R&D, 115.000 collaborateurs répartis dans 37 pays, Faurecia est un leader mondial dans ses trois domaines d'activité : sièges d'automobiles, systèmes d'intérieurs et mobilité propre. Son offre technologique forte fournit aux constructeurs automobiles des solutions pour la vie intuitive à bord (Smart Life on Board) et la mobilité durable (Sustainable Mobility). En 2018, le Groupe a réalisé 17,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Faurecia est coté sur le marché Euronext de Paris et fait partie de l'indice CAC Next20. Pour en savoir plus : www.faurecia.com

AVIS IMPORTANT

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Aucune des Obligations 2026 offertes par Faurecia ("Obligations 2026") ne pourra être vendue aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. L'offre d'Obligations 2026 décrite dans le présent communiqué de presse n'a pas été, et ne sera pas, enregistrée au titre du Securities Act. Toute offre ou vente des Obligations 2026 ne pourra être effectuée que dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act.

La diffusion de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce document ne peut pas être diffusé au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Australie.

La promotion des Obligations 2026 au Royaume-Uni est restreinte par le Financial Services and Markets Act 2000 (le "FSMA") donc les Obligations 2026 ne feront pas l'objet de publicité au public au Royaume-Uni. Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes (i) disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l' "Ordonnance") (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) étant des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être autrement légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « personnes concernées »). Ce document est adressé uniquement à des personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.

Professionnels MIF II / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIF II) est uniquement composé des contreparties éligibles et des clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations 2026 n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein de l'EEE.

Ni le contenu du site internet de Faurecia, ni le contenu de tout site internet accessible par hyperlink depuis le site de Faurecia, ne sont inclus ou font partie de ce communiqué. La distribution de ce communiqué dans toute juridiction autre que le Royaume-Uni peut être légalement restreinte. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer et respecter de telles restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération n'est sollicitée par ce communiqué et, si envoyée en réponse aux informations contenues dans ce communiqué, aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération ne sera acceptée.